



14.02.2025

Webinaire distributeurs : réemploi des meubles

SOMMAIRE

1

Comment ça marche ?

2

Comment participer ?

3

Qu'est-ce que j'y gagne ?

Qu'est-ce qu'une filière de Responsabilité Elargie du Producteur ?

► Principe

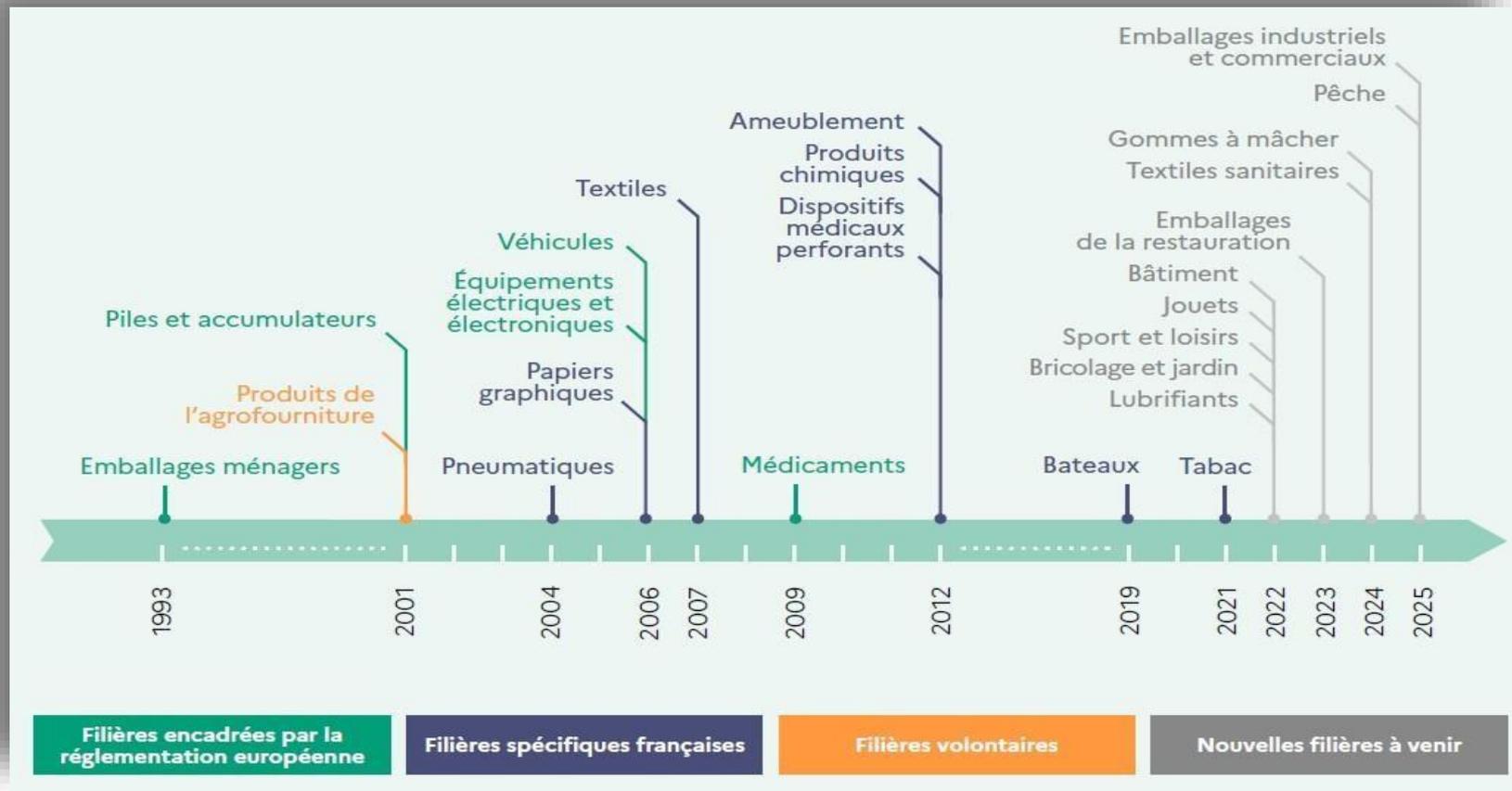
- Obligation **règlementaire** appliquée aux fabricants et distributeurs pour gestion de **la fin de vie des produits mis sur le marché Français**
- **Objectifs** d'éco-conception, de collecte d'atteinte de taux de réemploi, recyclage, valorisation **fixés par l'Etat**

► Le rôle de l'éco-organisme

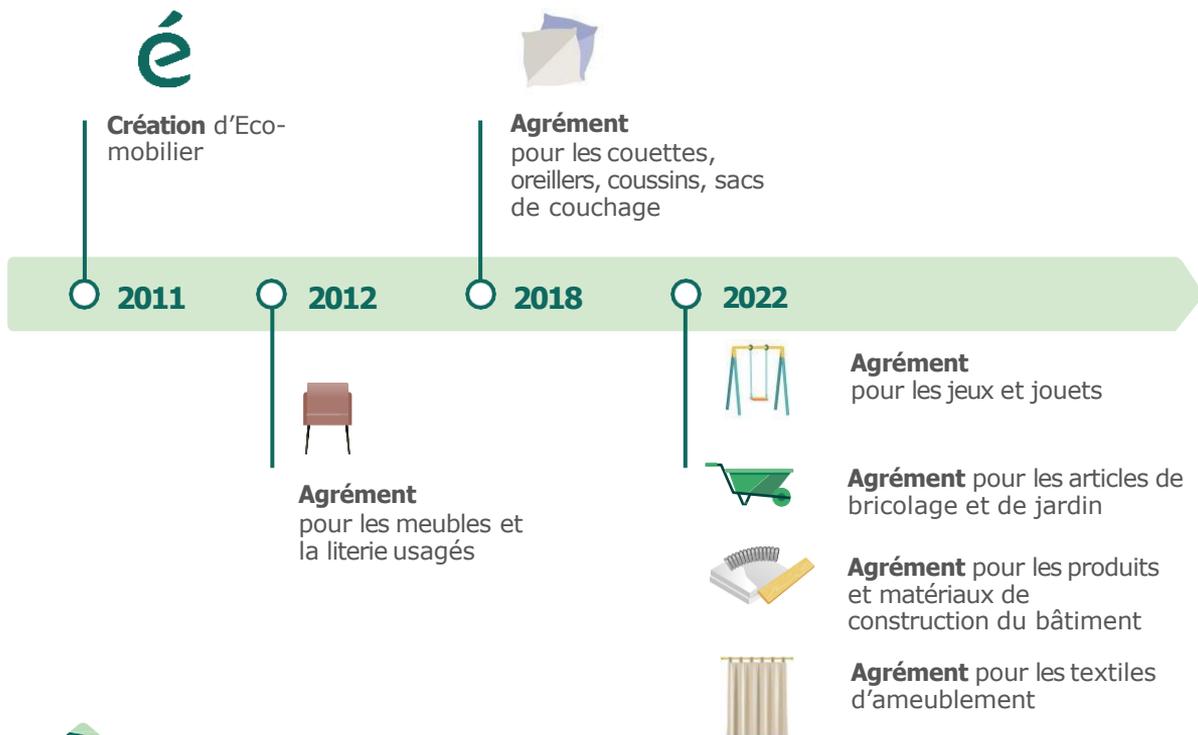
- **Regroupement** d'acteurs metteurs sur le marché
- **Société privée** agréée par l'Etat à **but non lucratif**
- **Mutualise le moyens** mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs réglementaires
- **Financé** par le consommateur de produits neufs par l'Eco-Participation



Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur



Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison



Notre ambition
Atteindre le zéro déchet !



Qu'est-ce que l'éco-participation ?



Elle est calculée par produit en tenant compte :

- de la **recyclabilité** des matériaux
- du **poids** de chacun des produits neufs

Elle finance :

- Le **réemploi**
- La **collecte**
- Le **recyclage**
- La **valorisation**
- L'**innovation**

UNE 2^{NDE} VIE POUR LES MEUBLES

10 000 tonnes 

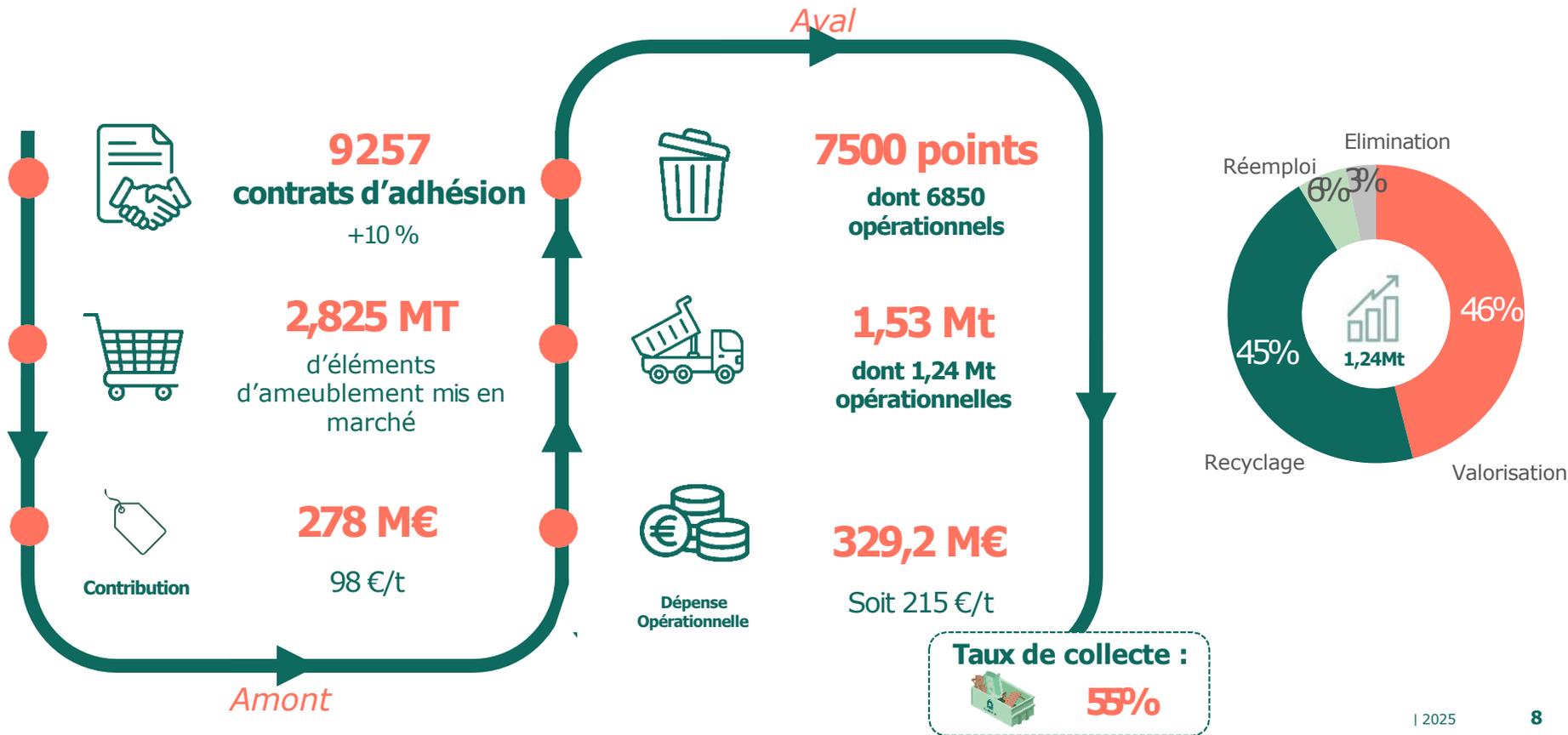
de meubles usagés repris par les magasins d'ameublement seront détournés en 2024-2025 vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, en réponse aux réglementations de la loi AGECE.

Avec le soutien d'Ecomaison, donnez-leur une 2^{nde} chance, et orientez-les vers **le réemploi !**



Synthèse Ameublement

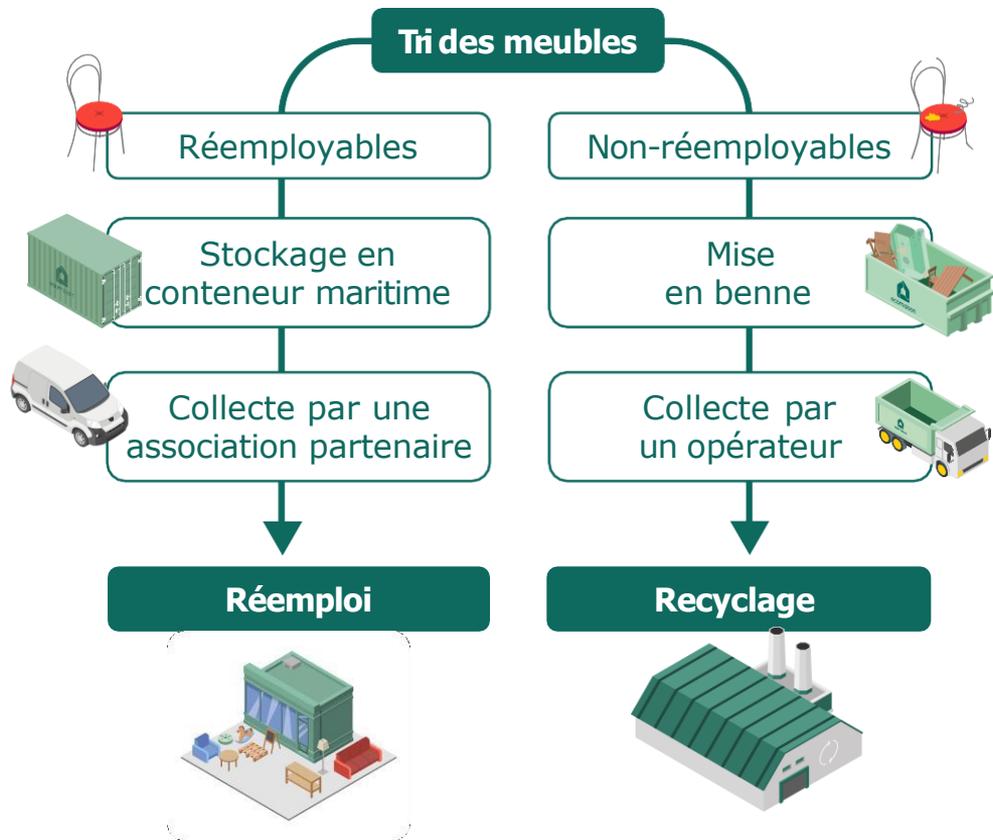
Indicateurs clés de performance 2023



1. Comment ça marche?

À VOUS DE TRIER!

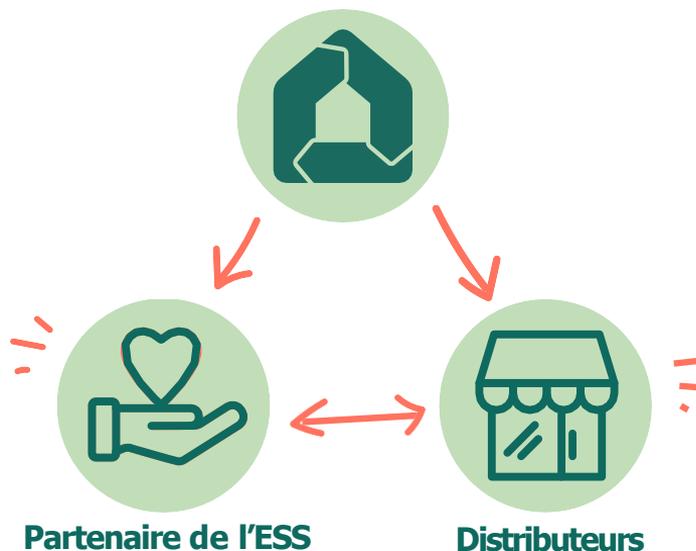
Pour effectuer le tri des meubles en magasin, vous pouvez vous référer aux **consignes de tri réemploi**, mises à disposition par Ecomaison.



COMMENT DEVENIR UN ACTEUR DU RÉEMPLOI ?



Ecomaison vous met en relation avec l'un de ses **600 partenaires.**



Ecomaison vous fournit des **solutions pour le stockage** des meubles afin de faciliter le tri et de les préserver.



Conteneur réemploi

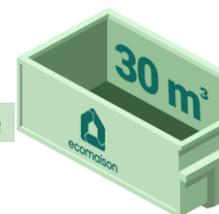
Pour les meubles réemployables

Deux tailles de conteneurs possibles :

- ▶ Standard : 33 m³
- ▶ Petit : 16 m³

Benne pour recyclage

Pour les meubles non réemployables



ZOOM Conteneurs

Conteneur 20 pieds



- **Équivalent** à une benne 30 m³
- **Longueur** : 6,058 m
- **Largeur** : 2,438 m
- **Hauteur** : 2,591 m
- **Surface au sol** : 6.674 m²



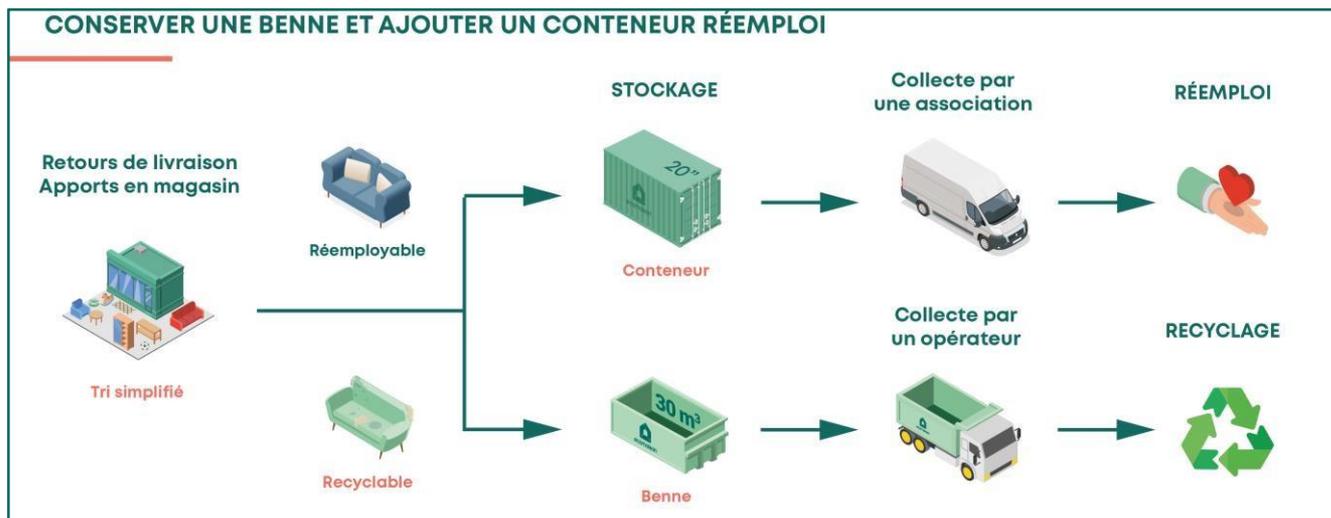
Conteneur 10 pieds

- **Équivalent** à une 1/2 benne 30 m³
- **Longueur**: 2.991 m
- **Largeur** : 2,438 m
- **Hauteur** : 2,591 m
- **Surface au sol** : 3.733 m²

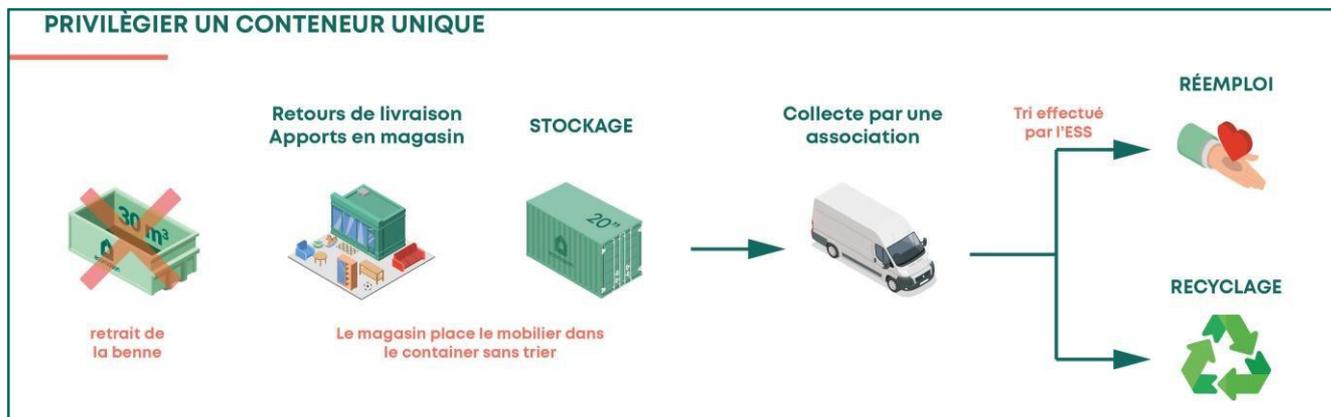


OPTIONS D'ORGANISATION

1

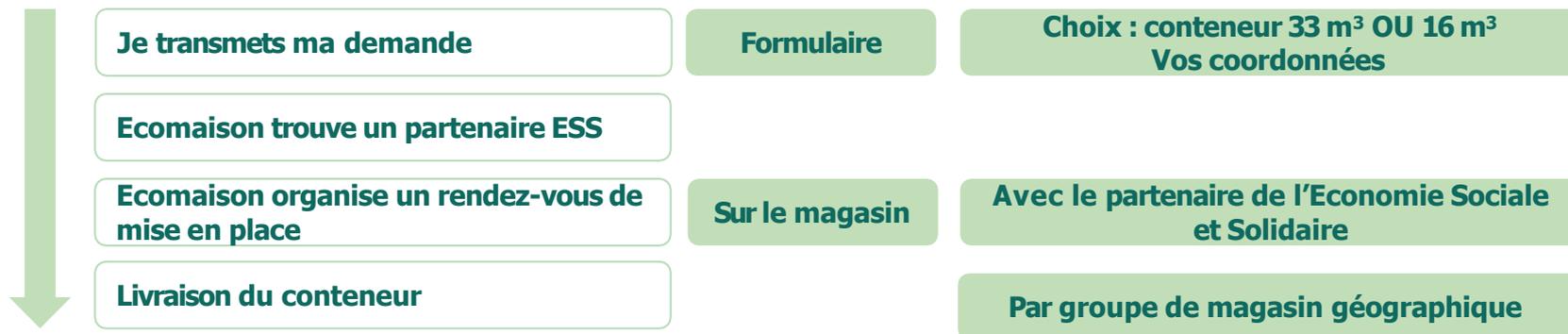


2



2. Comment participer ?

COMMENT PARTICIPER ?



[Formulaire de commande](#)



Consignes de tri



OPTION 1 – CONSIGNES DE TRI POUR REEMPLOI

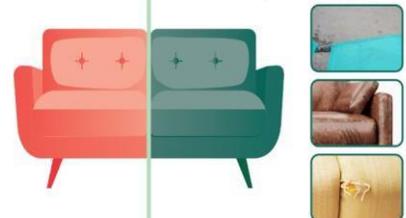
Produit	Mise en benne	Mise en conteneur réemploi
 Canapé	<ul style="list-style-type: none"> • Cassé • Manque/absence d'une partie de rembourrage • Taché/traces de graisse • Déchiré trop visible 	Tous les autres
 Matelas	<ul style="list-style-type: none"> • Taché (jaunissement, moisissure, sang, urine) • Déchiré, griffé <p> sauf refus punaises de lit</p>	
 Sommier	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre métallique tordu ou dessoudé • Sommier tapisser ancien <p> sauf refus punaises de lit</p>	
 Meuble	<ul style="list-style-type: none"> • Incomplets • Abîmés/Tachés/Rayés trop visible • Cassés 	



Modalités

- Phase 1 pour photos consignes en cours - > Affichage en développement
- **Consignes de tri minimum proposé** – évolution encouragée par Ecomaison par commun accord Magasin / ESS

EXEMPLE : PHOTOS PHASE 1

<p>Consignes de tri et bonnes pratiques</p> <p>MEUBLES</p> <p>BENNE ECOMAISON Tâches ou rayures trop visibles Incomplets ou trop abîmés</p>  <p>CONTENEUR RÉEMPLOI Petites rayures Peinture délavée Meuble un peu abîmé ou vieilli</p> 	<p>Consignes de tri et bonnes pratiques</p> <p>CANAPÉS ET SIÈGES</p> <p>BENNE ECOMAISON Cassés, tachés, déchirures trop visibles Problèmes de rembourrage</p>  <p>CONTENEUR RÉEMPLOI Cuir légèrement craquelé, vieilli Petites griffures de chat Petites déchirures réparables (coudre)</p> 
<p>Consignes de tri et bonnes pratiques</p> <p>MATELAS</p> <p>BENNE ECOMAISON Matelas tachés Moistissures Matelas déchirés</p>  <p>CONTENEUR RÉEMPLOI Matelas poussiéreux Matelas en laine déhoussable Petites tâches de rouille</p> 	<p>Consignes de tri et bonnes pratiques</p> <p>SOMMIERS</p> <p>BENNE ECOMAISON Déchirures ou taches trop visibles Structure cassée</p>  <p>CONTENEUR RÉEMPLOI Quelques lattes manquantes (seulement une ou deux)</p> 

3. Qu'est-ce que j'y gagne ?

3. Qu'est-ce que j'y gagne ?



Une aide opérationnelle

Votre logistique facilitée grâce aux solutions de collecte et de stockage d'Ecomaison.



Un soutien financier

Ecomaison vous verse une contrepartie financière entre 120 €/tonne et 160 €/tonne.



Une action locale

Participez au développement du réemploi local. La collecte sera effectuée par un partenaire, dans un rayon de 15 km.



Un suivi simplifié

Les meubles collectés sont répertoriés par les acteurs du réemploi, facilitant leur traçabilité et votre reporting.

BAREMES ADAPTES AUX DIFFERENTS SITES DES DISTRIBUTEURS ET ENJEUX

Niveau de tri	Pour qui ?	Contenants	Tranche/seuil	Soutien volume (€/t)	+ Forfait (€/an)
Tri en 2 flux (produits à réemployer /matériaux à recycler)	Pas de seuil		<15 t réemployées/an	120 €/t	500 €/an si stockage intérieur sans conteneur 
			de 15 à 20 t réemployées/an	140 €/t	
			>20 t réemployées/an	160 €/t	
				20 €/t	/



ecomaison

Questions ?

Réponses !

Comment se lancer ?

J'informe Ecomaison de mon intérêt pour le réemploi et je renseigne **le formulaire dédié**.

Comment s'organise la collecte des meubles usagés avec les partenaires ?

Les demandes d'enlèvement des meubles usagés stockés se font sur votre **compte « SI COLLECTE »** : vous déterminez avec votre association partenaire les délais et le planning d'intervention.

Et si j'ai déjà de l'espace de stockage disponible ?

Indiquez alors à Ecomaison que vous n'avez pas besoin d'un conteneur réemploi.

Que faire si je suis déjà en relation avec un partenaire du réemploi ?

Ecomaison prend en compte ce partenariat pour **conventionner votre partenaire** au besoin.

Si je ne peux pas trier les meubles en magasin, quelles sont mes options ?

Si un partenaire de l'ESS est intéressé, et si les volumes le permettent, **Ecomaison vous fournit un conteneur réemploi que vous remplissez avec tous les meubles usagés** : la collecte est assurée par une association partenaire qui se charge de faire le tri entre les produits réemployables et les produits non-réemployables.



LES MEUBLES STOCKÉS DOIVENT ÊTRE MANIPULÉS AVEC PRÉCAUTION POUR DONNER UNE CHANCE AU RÉEMPLOI !



Pour échanger avec nos équipes

Participez à nos [webinaires mensuels](#)

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à

contact@ecomaison.com



Rejoignez le mouvement
du réemploi solidaire !